



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

APPLICATION

DOCUMENT UNIQUE

D'EVALUATION DES RISQUES

PROFESSIONNELS

PREMIER DEGRE

Ecoles

- Guide de prise en main –

SE CONNECTER A L'APPLICATION

- Se connecter à l'intranet académique
- Dans la catégorie sécurité et crise

 Santé et sécurité au travail

- Cliquer dans l'icône



Personnel concerné	Actions possibles
IEN 1 ^{er} degré	A des droits sur l'ensemble des menus et l'ensemble des actions sur le périmètre de responsabilité de l'acteur
Assistant de prévention de circonscription	
Directeur d'école	A des droits sur les menus « Accueil », « Définir Structures » « Tableau de bord », « Unité de travail » restreint, « Facteur de risque » restreint, « Documents DUER » restreint

↑ Les différents rôles de l'application et leurs actions possibles

MENU « DEFINIR STRUCTURE » (2^{ème} onglet en haut à gauche du tableau de bord de l'application)

Procédure à réaliser par l'assistant de prévention /IEN pour compléter les informations sur la structure :

Permet d'initialiser et de paramétrer l'application.

- Cliquer sur le menu « Définir Structure » puis dans « Validation des paramètres » pour compléter les informations
- Cliquer sur le bouton « Enregistrer »



Seul le pavé « Responsable circonscription » est obligatoire pour pouvoir valider l'écran. Ce pavé a déjà été renseigné par les services informatiques du rectorat.

MENU « UNITE DE TRAVAIL » (4^{ème} onglet en haut à gauche du tableau de bord de l'application)

1) Création et définition d'une unité de travail :

La création et la définition des unités de travail sont réalisées en amont par l'IEN et/ou l'assistant de prévention de circonscription.

Procédure à réaliser par **l'assistant de prévention /IEN pour créer l'unité de travail :**

- Cliquer sur le menu « Unité de travail » puis dans « Création et définition »
- Sélectionner la première école du menu déroulant
- Cliquer sur le bouton « Enregistrer »

Si les données sont incorrectes (écoles manquantes, écoles n'existant plus, libellé incorrect), en informer le conseiller départemental de prévention.

=> L'unité de travail créée s'affiche alors sur la partie gauche du tableau de bord

Procédure à réaliser par **le directeur d'école pour compléter les informations de l'unité de travail :**

- Cliquer sur le menu « Unité de travail » puis dans « Mise à jour des paramètres »
- Saisir les informations manquantes
- Cliquer sur le bouton « Enregistrer »

2) Suppression d'une unité de travail :

Accessible uniquement à l'IEN et à l'assistant de prévention de circonscription.

Procédure :

- Cocher une unité de travail dans la partie gauche du tableau de bord
- Aller dans le menu => Unité de travail => Suppression définitive
- Cliquer sur le bouton « Valider »

MENU « FACTEUR DE RISQUE » (5^{ème} onglet en haut à gauche du tableau de bord de l'application)

Procédure à réaliser par **le directeur d'école : Renseignement du pavé « identification des dangers », « estimation du risque », « le traitement implique »**

1) Créer un facteur de risque

- Aller dans le menu « Facteur de risque » puis « Création d'un facteur de risque »
- Sélectionner un **facteur de risque**
- Sélectionner un **danger**
- Sélectionner un **dommage**
- Saisir des **précisions** (localisation notamment si école multi sites, description...), cette saisie est obligatoire pour poursuivre le traitement.

⇒ Si seules ces 4 informations sont saisies, le facteur de risque passe à l'état **REPERAGE** dans le tableau de bord.

2) Sélectionner un indice de gravité parmi les indices proposés dans le tableau ci-dessous :

Indice de gravité dans le DUERP	Signification des indices
MINEURE	Sans conséquence pour l'opérateur et sans arrêt de travail → Dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort
SIGNIFICATIVE	Risque encouru par l'opérateur pouvant conduire à un incident inscrit dans le registre d'infirmerie ou à un accident avec risque d'arrêt de travail → Dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbago...)
GRAVE	Perte d'efficacité au poste pouvant conduire à un accident avec arrêt de travail ou à une maladie professionnelle → Accident avec risque de séquelles (conséquences irréversibles : surdit�, sectionnement, �crasement, traumatisme...)
CRITIQUE	Risque pouvant porter atteinte durablement aux capacit�s physiques de l'opérateur : handicap, maladie professionnelle grave voire la mort → Accident avec risque vital (�lectrocution, chute de hauteur, cancer...)

3) S lectionner une fr quence et un moyen de pr vention dans les menus d roulants.



Le moyen de pr vention saisi correspond au MOYEN DE PREVENTION ACTUEL EXISTANT s'il y en a-

☞ Cliquer dans enregistrer

Suite aux renseignements (gravit , fr quence, moyens de pr vention), l'application calcule un indice de risque compris entre 11 et 46 qui s'affiche   l' cran.



Si le facteur de risque a une estimation inf rieure   l'indice de r f rence (23), il peut  tre classifi  dans les risques dits « acceptables ». On pourra toutefois affecter un traitement pour ce type de facteur de risque.

☞ Cocher, dans ce cas, « Pas d'intervention » et « Risque acceptable » situ s dans la zone « **Le traitement implique** ». Le facteur de risque passe   l' tat **VERIFICATION** dans le tableau de bord.

*L'assistant de pr vention/IEN peut aussi cocher le traitement, le facteur de risque passe alors aussi   l' tat **VERIFICATION**.*



Si le facteur de risque a une estimation sup rieure   l'indice de r f rence. Il doit obligatoirement faire l'objet d'une intervention pour soit supprimer le danger, soit diminuer le niveau du risque.



Saisir alors dans la case « **Pour supprimer ou diminuer le risque nous proposons** » le ou les moyens de pr vention techniques, humains organisationnels de mani re la plus pr cise possible car c'est uniquement le contenu de ce cadre qui sera  dit  dans les programmes de pr vention exportables en PDF

Le facteur de risque passe   l' tat **ESTIMATION** dans le tableau de bord.



Ce cadre « Pour supprimer ou diminuer le risque » est un espace d'information pour l'institution : elle orientera la suite donn e   la proposition de mesure.



Si le directeur a les informations n cessaires, il coche Intervention collectivit  et/ou  ducation dans la zone « **Le traitement implique** »

Le facteur de risque passe   l' tat **TRAITEMENT**

*L'assistant de pr vention/IEN peut aussi cocher le traitement, le facteur de risque passe alors aussi   l' tat **EN COURS**.*

LES POINTS DE VIGILANCE POUR LA SAISIE DE L'ECRAN FACTEUR DE RISQUE

Création d'un facteur de risque (10/01/2018)

Identification des dangers

Facteur de risque : Sélectionner un risque

Danger identifié : Sélectionner un danger

Domage : Sélectionner un dommage

Précisions : 300

Estimation du risque

Gravité : Sélectionner la gravité

Fréquence : Sélectionner la fréquence

Moyens de prévention : Sélectionner le moyens de prévention

Détails éventuels : 600

Évaluation du risque

Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons

11 23 46

300

Le traitement implique

Intervention

Collectivité de rattachement

Éducation Nationale

Pas d'intervention

Risque acceptable

Historique des Réalisations

Enregistrer Annuler

Des précisions peuvent être données sur la localisation, la nature du risque ...

Des précisions peuvent être données sur

- la survenue d'accidents ou de presque accidents en lien avec le risque
- les démarches déjà en cours pour diminuer l'exposition aux risques
- la nature exacte des mesures existantes....

Seul le contenu de cette case sera édité dans les documents d'exports (programme de prévention, action de prévention)

Il est donc important d'y indiquer précisément la mesure proposée, avec de préférence un délai, un responsable de la mise en œuvre et du suivi de l'action.

LES POINTS DE VIGILANCE POUR LA SAISIE DE L'ECRAN FACTEUR DE RISQUE dans le cas d'un risque psycho-social (RPS)

Sélectionner la catégorie « Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions) »

Indiquer la situation de travail concernée
Préciser dans cette cases les dangers et les dommages s'ils ne correspondent pas aux menus déroulants en indiquant par exemple les facteurs de risques ¹ concernés.

Des précisions peuvent être données sur

- la survenue d'accidents ou de presque accidents en lien avec le risque
- les démarches déjà en cours pour diminuer l'exposition aux risques
- la nature exacte des ressources existantes

Voir tableau page 7 du document pour évaluer la gravité de l'exposition à un risque psychosocial

Rappeler la situation de travail
Préciser l'ensemble des mesures de prévention proposées pour répondre à tous les facteurs de risques de la situation de travail.
Penser à y indiquer un responsable de la mise en œuvre et du suivi de l'action ainsi qu'une proposition de délai.

The screenshot shows the 'Création d'un facteur de risque (10/01/2018)' interface. It is divided into several sections: 'Identification des dangers', 'Estimation du risque', 'Évaluation du risque', and 'Le traitement implique'. The 'Identification des dangers' section includes dropdown menus for 'Facteur de risque', 'Danger identifié', and 'Dommage', along with a 'Précisions' text area. The 'Estimation du risque' section includes dropdowns for 'Gravité', 'Fréquence', and 'Moyens de prévention', and a 'Détails éventuels' text area. The 'Évaluation du risque' section features a horizontal scale from 11 to 46 with a marker at 23, and a 'Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons' text area. The 'Le traitement implique' section has radio buttons for 'Intervention' and 'Pas d'intervention', and checkboxes for 'Collectivité de rattachement', 'Éducation Nationale', and 'Risque acceptable'. At the bottom, there are 'Enregistrer' and 'Annuler' buttons.

¹ On dénombre 6 facteurs de risques :

- Les exigences du travail (quantité de travail, pression temporelle, complexité...)
- Les exigences émotionnelles (contact avec de la souffrance, devoir cacher ses émotions, peur au travail...)
- L'autonomie et les marges de manœuvre (autonomie, participation, utilisation des compétences...)
- Les rapports sociaux au travail et la reconnaissance (coopération, soutien, conflit, clarté des rôles...)
- Les conflits de valeur (conflit éthique, qualité empêchée)
- L'insécurité socio-économique (sécurité de l'emploi, du salaire, de la carrière et soutenabilité dans la durée...)

DES CRITERES POUR EVALUER LA GRAVITE DE LA SITUATION EN FONCTION DU TYPE DE CONSEQUENCES

1- Entourer le niveau de gravité pour chacune des conséquences

Critères d'évaluation Types de conséquences	MINEURE	SIGNIFICATIVE	GRAVE	CRITIQUE
LA SANTÉ DES INDIVIDUS	Pas d'arrêt de travail. Agacement, mauvaise humeur, tension, fatigue.	Arrêt de travail <8j. Perte de motivation, isolement, émotivité, frustration, agressivité, troubles du sommeil.	8j< arrêt de travail <30j ou séquelles temporaires. Anxiété, dépression, épuisement, sentiment d'humiliation ou de trahison, comportement violent.	Arrêt de travail >30j ou séquelles définitives. Burnout, tentative de suicide.
LE COLLECTIF DE TRAVAIL	Possibilité de tensions.	Tensions visibles.	Dysfonctionnement, mésententes récurrentes, incivilités.	Dysfonctionnement, pas de régulation de l'encadrement, possibilité de violence.
LE RÉSULTAT DU TRAVAIL	Pas de conséquences visibles.	Perturbation de l'activité rattrapée par l'équipe.	Dégradation de l'activité, impact sur une autre équipe.	Dégradation de l'activité, Impact sur le résultat.

EVALUATION GLOBALE DE LA GRAVITE DE LA SITUATION

2- Indiquer par une croix le niveau de gravité le plus élevé identifié précédemment (quel que soit le type de conséquence) : indiquer ce niveau de gravité dans la case correspondante de l'application

	MINEURE	SIGNIFICATIVE	GRAVE	CRITIQUE
Situation de travail : niveau de gravité de la conséquence la plus impactée				

Procédure à réaliser par l'assistant de prévention / IEN :

1- Sélectionner, en priorité, à l'aide du filtre, les facteurs de risque à l'état TRAITEMENT

- Lire le cadre « Pour supprimer ou diminuer le risque » et en vérifier la cohérence avec l'évaluation du risque qui a été faite.
- Valider le traitement en cliquant sur « Enregistrer »

Le facteur de risque passe à l'état **EN COURS** dans le tableau de bord. Le facteur de risque doit faire alors l'objet d'une demande officielle auprès de la collectivité et/ou de l'éducation nationale.



Si des imprécisions sont constatées dans l'estimation du risque saisi (zones « Gravité », « Fréquence » et « Moyen de prévention ») ou si les mesures proposées sont imprécises ou inexistantes, contacter le directeur pour l'assister. Le cadre « **Pour supprimer ou diminuer le risque** » peut aussi être utilisée par la circonscription pour faire remonter les remarques : pour ceci, après saisie dans cette case, décocher les cases « EN » et/ou « CT » et cliquer dans « Enregistrer ». Le facteur de risque repassera alors à l'état estimation, ce qui permettra aux directeurs de revenir sur leur saisie en fonction des remarques formulées par l'assistant de prévention dans le cadre « **Pour supprimer ou diminuer le risque** »

L'assistant de prévention/IEN peut aussi, après information du directeur, cocher la case « Pas d'intervention » pour un facteur de risque inférieur à 23 ce qui annule la case « Intervention » cochée par le directeur et fait passer le facteur de risque à l'état VERIFICATION.

2- Sélectionner à l'aide du filtre, les facteurs de risque à l'état VERIFICATION

Si des incohérences ou des imprécisions sont constatées, contacter le directeur pour l'aider sur les préconisations et démarches éventuelles. Le cadre « **Pour supprimer ou diminuer le risque** » peut aussi être utilisée par la circonscription pour faire remonter ces remarques.

Procédure à réaliser par le directeur d'école : Renseignement du pavé « le traitement implique »


Cliquer sur le facteur de risque correspondant pour saisir une date de réalisation et des précisions sur la nature des actions réalisées.

Le facteur de risque passe alors à l'état **REALISATION**.

Les différents états d'un facteur de risque	Signification de l'ETAT	Les profils utilisateurs	Les profils autorisés
REPERAGE	Simple identification du facteur de risque (pas d'estimation ni d'évaluation)	Directeur d'école	Directeur d'école IEN/ Assistant de prévention de circonscription
ESTIMATION	Gravité, fréquence, moyen de prévention et case « Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons » renseignées	Directeur d'école	Directeur d'école IEN/ Assistant de prévention de circonscription
TRAITEMENT	Nature de l'intervention saisie (Collectivité ou EN)	Directeur d'école	Directeur d'école
EN COURS	Nature de l'intervention saisie (Collectivité ou EN)	Assistant de prévention de circonscription	IEN/ Assistant de prévention de circonscription
VERIFICATION	Pas d'intervention « risque acceptable » saisi	Directeur d'école	Directeur d'école IEN/ Assistant de prévention de circonscription
REALISATION	Dates d'intervention saisies	Directeur d'école	Directeur d'école IEN/ Assistant de prévention de circonscription

MENU « DOCUMENTS DUER »
 (6^{ème} onglet en haut à gauche du tableau de bord de l'application)

- Les différents documents d'aide académiques sont consultables dans le dossier « Aides utilisateurs » de l'application
- Dans le tableau ci-dessous, le descriptif des documents du dossier « documents de référence » de l'application

TYPES DE DOCUMENTS	PROFIL AUTORISE	DESCRIPTIF
STRUCTURE DU SITE	IEN Assistant de prévention de circonscription	Liste des unités de travail avec leur localisation
UNITE DE TRAVAIL	Directeur	Informations administratives sur son unité de travail
	IEN Assistant de prévention de circonscription	Informations administratives sur les unités de travail de la circonscription <i>Possibilité d'éditer sur une seule école en cochant l'unité de travail correspondante dans le tableau de bord.</i>
PROGRAMME DE PREVENTION	IEN Assistant de prévention de circonscription	Tous les facteurs de risques dans l'état « en cours » ou « réalisation » de la circonscription. <i>Possibilité d'éditer sur une seule école en cochant l'unité de travail correspondante dans le tableau de bord.</i>
	Directeur	Tous les facteurs de risques dans l'état « en cours » ou « réalisation » de l'unité de travail.
	 Ce document peut être imprimé en filtrant sur certains risques afin d'en permettre une transmission utile aux collectivités de rattachement	
ACTIONS DE PREVENTION	IEN Assistant de prévention de circonscription	Tous les facteurs de risques de la circonscription. <i>Possibilité d'éditer sur une seule école en cochant l'unité de travail correspondante dans le tableau de bord.</i>
	Directeur	Tous les facteurs de risques de l'unité de travail
DUER	IEN Assistant de prévention de circonscription	DUER des écoles de la circonscription (Objectifs, démarche, structure, date de validation et mise à jour, grille d'analyse)

Des modifications possibles à partir du menu « « FACTEUR DE RISQUE » » (5^{ème} onglet en haut à gauche du tableau de bord de l'application)

Cette procédure, qui permet d'effectuer des modifications d'un facteur de risque, est réalisable par :

- l'IEN
- l'assistant de prévention de circonscription
- le directeur d'école

- 1- Cliquer sur un facteur de risque à l'état REALISATION dans le tableau de bord
- 2- Cliquer dans « Mettre à jour » en bas de la fenêtre qui s'est ouverte
- 3- Cliquer sur valider
- 4- Mettre à jour les informations souhaitées et cliquer sur le bouton enregistrer.

En validant l'écran de saisie, le facteur de risque initial (ou parent) passe à l'état HISTORIQUE et un nouveau facteur de risque (enfant) sera créé et pourra également faire l'objet d'un suivi (évaluation, traitement).



Il est possible d'utiliser cette procédure dans le cas où plusieurs mesures de prévention ont été proposées et validées par la circonscription mais que les dates de réalisation de ces mesures ne sont pas les mêmes.

Pour cela,

- Rentrer la date de réalisation de ou des actions réalisées en précisant lesquelles dans la case précisions : le facteur de risque passe alors à l'état réalisation
- Cliquer sur ce même facteur de risque, cliquer dans « mettre à jour » puis sur valider
- Cette procédure ouvre un nouveau facteur de risque : toutes les mesures de prévention passent dans la case « détails éventuels » car considérés comme des mesures désormais existantes.

Estimation du risque	
Gravité : <input type="text" value="Mineure"/>	Détails éventuels : 574
Fréquence : <input type="text" value="Quotidienne"/>	action 1 action 2 action 3
Moyens de prévention : <input type="text" value="Consigne"/>	

Ne laisser dans ce cadre que les actions réalisées et repasser les autres dans la case « pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons » en précisant dans la case dialogue que ces actions ont déjà été validées.

Estimation du risque	
Gravité : <input type="text" value="Mineure"/>	Détails éventuels : 574
Fréquence : <input type="text" value="Quotidienne"/>	action 1
Moyens de prévention : <input type="text" value="Consigne"/>	
Évaluation du risque	Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> 11 <div style="width: 100px; height: 15px; background: linear-gradient(to right, orange, red); position: relative;"> 15 23 </div> 46 </div>	300 action 2 action 3

- Le facteur de risque passera à l'état TRAITEMENT, la circonscription le fera repasser en état EN COURS.